



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Patrick GUIGNIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Philippe LUYAT,

Excusés : Nathalie COLONEL, Michel MARTOIA pouvoir à Elodie JODAR, Sandrine BOSCARO pouvoir donné Frédéric MAUGIRON, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN, Valérie ESCOFFIER,

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_02_23062025

Objet : Convention avec Monsieur ARTHAUD Nicolas pour l'utilisation de la parcelle communale AH n° 36 au Villaret

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de Monsieur ARTHAUD Nicolas pour l'utilisation de la parcelle AH n° 36 de 6803 m², située au Villaret, pour un usage d'activités apicoles.

Elle indique qu'il est nécessaire de réaliser une convention pour cadrer la bonne utilisation de cette parcelle. Elle indique que cette mise à disposition est réalisée à titre onéreux, que le prix de location est établi à 30€ par an et qu'elle est réalisée pour une durée de 9 ans non renouvelable à compter du 1^{er} novembre 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'utilisation de la parcelle AH n°36 avec Monsieur ARTHAUD Nicolas.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Certifiée exécutoire *compte tenu*
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 30 juin 2025.

Le Maire, Valérie CHALLON.

Le Maire
Valérie CHALLON

